

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DE LA MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Le Secrétaire d'Etat*

*Paris, le*

**16 AVR. 2019**

Madame la Présidente,

Dans le cadre de ma récente nomination comme Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, j'ai souhaité comme vous le savez que soit menée une démarche de concertation autour de la protection de l'enfance avec l'ensemble des acteurs concernés et impliqués sur ce sujet (Départements, administrations de l'Etat, associations, professionnels...). En parallèle des autres piliers du Pacte pour l'enfance que je propose aux Français, notamment sur le soutien à la parentalité et la lutte contre les violences faites aux enfants, cette démarche a vocation à aboutir d'ici début juillet à des orientations et des pistes d'actions concrètes.

Six thématiques de travail ont été définies : sécuriser les parcours des enfants, développer les modes d'accueil de type familial, mieux accompagner les enfants en situation de handicap, promouvoir l'ambition scolaire des enfants relevant de la protection de l'enfance, diffuser une culture de la qualité et de la transparence des lieux d'accueil et renforcer le pilotage de la politique publique et la participation des enfants et de leurs familles.

Vous avez accepté, et je vous en remercie, de co-présider le groupe de travail relatif à la sécurisation des parcours en protection de l'enfance. Vous le savez, la loi du 14 mars 2016 a cherché à favoriser une meilleure prise en compte du besoin de stabilité affective et relationnelle des enfants, notamment via une plus grande adaptation de leur statut. La réalité des accompagnements montre cependant que les situations les plus complexes en protection de l'enfance sont souvent celles pour lesquelles les ruptures ont été les plus fréquentes, chaque rupture ayant renforcé la souffrance psychique de l'enfant, et pour lesquels l'enfant a vécu un fort sentiment d'abandon ou de délaissement multiple (institutionnel, familial...). Il me semble dès lors indispensable que vos travaux s'attachent à :

- **Renforcer les leviers de prévention des ruptures de parcours des enfants protégés**, notamment sur les périodes particulièrement sensibles séparations avec les parents, des évolutions ou renouvellement de mesures ou des retours en famille.
- **Identifier comment mieux développer les outils prévus pour garantir la cohérence des parcours** et des interventions des acteurs à partir d'une évaluation de leur mise en œuvre et d'une analyse des freins existants (projet pour l'enfant, rapport de situation par exemple, commission d'examen de la situation et du statut de l'enfant confié)
- **Sécuriser les liens d'attachement de l'enfant** avec sa famille mais aussi ou à défaut avec l'ensemble des personnes qui comptent pour lui.

- **Identifier les alternatives aux placements et les innovations territoriales mises en œuvre dans ce domaine.**

Il vous est proposé d'organiser vos travaux à raison d'une séance par mois au minimum entre les mois d'avril et de juin 2019. Le groupe de travail a vocation à réunir une quinzaine d'acteurs représentatifs impliqués sur votre thématique. Une des séances pourra se tenir dans votre territoire, auquel cas je me ferai un plaisir de vous y rejoindre pour échanger avec vous.

Vous pourrez vous appuyer pour la conduite de ces travaux sur les différents services des administrations centrales de l'Etat, et notamment sur la Direction générale de la cohésion sociale, qui en assurera le secrétariat.

Je resterai très attentif aux réflexions que vous porterez, attendant de vous des préconisations très opérationnelles, et à votre disposition pour en échanger,

Vous remerciant une fois encore pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.



Adrien TAQUET

Madame Marianne ANTUNES  
Présidente de l'ANMECS  
1057, Avenue Clément ADER  
13340 ROGNAC